

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E  
-----

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
==

DECRET N° 78/694 du 18/II/78  
/MTJ.SGFPT.DFP/21021/15  
portant intégration et nomination de Monsieur  
M<sup>r</sup> FOUKA-MAKOUZOU André dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des Services Techni-  
ques (Agriculture).-

-----ooOoo-----  
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAI-  
RE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHIEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

(/ I S A S :

-----oOo-----

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions  
du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciai-  
res des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 règlementant la prise  
d'effet du point/de la solde des actes réglementaires relatifs aux no-  
minations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre  
du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du  
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 1222/DAAF.SAP.R du 11 Septembre 1978 du Direc-  
teur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier  
de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur M'FOUKA-MAKOUZOU André, né le 12.3.1951 à Boko, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome et du Certificat de Spécialisation (Zootechnie) délivrés par l'Institut National Agronomique à EL-HARRACH - (Alger), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indée 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 18 Novembre 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Marius M O U A M B E N G A.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Henri L O P E S.-

APPRELIATIONS :

- JORPC 1
- SCPT.DFP 3
- DEF.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MEER 1
- SGER 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2